



## Aide à la prescription de perfusion à domicile

### En ville = 2 prescriptions

▶ 1<sup>ère</sup> prescription en 4 exemplaires de contenu identique :

Patient

Pharmacie  
ou prestataire

Pharmacie  
ou prestataire

Infirmier  
(pour information)

**Mentions obligatoires devant figurer sur la prescription :**

- produit(s) à perfuser
- prestation(s) et dispositifs médicaux, avec le mode d'administration et les éléments permettant de déduire le forfait

▶ 2<sup>e</sup> prescription en 2 exemplaires :

Patient

Infirmier  
(pour mise en oeuvre)

**Mentions sur la prescription pour l'acte infirmier :**

- le branchement, débranchement de la ou des perfusion(s),
- la surveillance et, si besoin, l'entretien de la voie d'abord, la durée de la ou des cure(s)

### En HAD = 2 prescriptions

▶ 1<sup>ère</sup> prescription en 2 exemplaires de contenu identique :

Patient

HAD

**Mentions obligatoires devant figurer sur la prescription :**

- produit(s) à perfuser
- prestation(s) et dispositifs médicaux, avec le mode d'administration et les éléments permettant de déduire le forfait

▶ 2<sup>e</sup> prescription en 2 exemplaires :

Patient

Infirmier

**Mentions sur la prescription pour l'acte infirmier :**

- le branchement, débranchement de la ou des perfusion(s),
- la surveillance et, si besoin, l'entretien de la voie d'abord, la durée de la ou des cure(s)